



Les 8 propositions concrètes de l'Union Française des Semenciers en faveur d'une agriculture et d'une alimentation souveraines, saines et durables

Contribution aux Etats Généraux de l'Alimentation



Novembre 2017

Dans ce document, l'UFS présente ses huit propositions concrètes, regroupées en trois thématiques au cœur des métiers et des valeurs des entreprises semencières :

- **Les semences et l'innovation variétale, créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires ruraux et sources de réussite pour la conquête des marchés internationaux**
- **L'UFS et ses adhérents, engagés au quotidien dans le maintien et le développement de la biodiversité cultivée**
- **L'innovation variétale au service d'une agriculture et d'une alimentation durable**

Ces 8 propositions s'inscrivent en cohérence avec la contribution plus générale de l'interprofession des semences et plants aux Etats Généraux de l'Alimentation à laquelle l'UFS a contribué et adhère.

En parallèle, l'UFS prend part à l'élaboration des plans de filière à travers les interprofessions dont elle est membre actif, en priorité le Gnis¹ mais aussi Terres Univia² et Valhor³. L'UFS souhaite se rapprocher également des autres interprofessions afin de faire valoir l'apport des entreprises semencières aux différents plans de filière.



Priorités	Propositions	Page
Les semences et l'innovation variétale, créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires ruraux et sources de réussite à l'international	• Proposition 1 : Soutenir la compétitivité de la production de semences en France	4
	• Proposition 2 : Renforcer la position française de premier exportateur mondial de semences	4
L'UFS et ses adhérents, engagés au quotidien dans le maintien et le développement de la biodiversité cultivée	• Proposition 3 : Compléter l'engagement des opérateurs privés par un soutien politique et financier renforcé des pouvoirs publics aux réseaux de conservation des ressources phytogénétiques.	5
	• Proposition 4 : Renforcer le soutien de l'Etat aux acteurs publics et privés afin que ces derniers continuent à maintenir au catalogue officiel les variétés anciennes cultivées traditionnellement et tombées dans le domaine public, les variétés menacées d'érosion génétique et les variétés créées pour répondre à des conditions de culture particulières	5
L'innovation variétale au service d'une agriculture et d'une alimentation durables	• Proposition 5 : Orienter et renforcer les financements incitatifs de soutien à la recherche sur des thématiques ciblées vers une agriculture et une alimentation saines et durables	6
	• Proposition 6 : Impliquer et associer l'INRA et les instituts de recherche publics pour développer des méthodes innovantes d'aide à la sélection afin d'accompagner et de démultiplier la recherche des entreprises sur des thématiques et techniques qu'elles ne peuvent financer individuellement	7
	• Proposition 7 : Permettre l'accès aux méthodes récentes d'amélioration des plantes : encourager et encadrer l'innovation sans la bloquer	7
	• Proposition 8 : Préparer les métiers de demain et mobiliser les compétences	7

Les semences et l'innovation variétale, créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires ruraux et sources de réussite à l'international

Etat des lieux

Le territoire français présente de très nombreux atouts pour la production de semences de qualité : conditions pédoclimatiques favorables, accès à la ressource en eau, technicité des agriculteurs-multiplicateurs, formation agricole de qualité et excellence de la recherche publique et privée (INRA, instituts techniques ...). Ces atouts expliquent l'attrait de nombreuses entreprises étrangères pour la France. Des investissements majeurs ont été réalisés ces dernières années dans les outils industriels pour produire pour le marché français et pour l'export. Ils ont plus que doublé sur la période 2011-2016 comparés à la période précédente, et ont été accompagnés de nombreux recrutements.

Très techniques, les productions de semences nécessitent un soin particulier dont dépend la qualité sanitaire et germinative des semences. Or, une semence de qualité est une des garanties fondamentales pour assurer une production végétale satisfaisante en termes qualitatifs et quantitatifs⁴.

Dans un véritable esprit de filière, les entreprises, dans toute leur diversité, contractualisent avec l'ensemble des 19 000 agriculteurs-multiplicateurs présents sur tout le territoire. Ainsi, elles leur permettent de diversifier leur assolement, maintenir des revenus corrects et se protéger de la volatilité des marchés par la production et la vente de semences de haute qualité. Cette forte contractualisation repose sur une volonté constante de dialogue et de coopération au sein de la filière. Le savoir-faire français de production de semences est ainsi reconnu dans le monde entier.

Cf. Annexe 1 : Chiffres clés du secteur en 2016

Proposition 1 : Soutenir la compétitivité de la production de semences en France

Pour maintenir la compétitivité française, l'UFS soutient le financement de nombreux programmes de recherche appliquée via les instances interprofessionnelles Gnis et FNPSMS⁵, en partenariat avec la Fnams⁶, l'Anamso⁷, l'ITB⁸, etc. Quelques exemples : irrigation de précision (sondes capacitatives, goutte à goutte, sondes tensiométriques...) pour maîtriser le pilotage des apports d'eau en production de semences depuis près de 30 ans et déterminer le nombre optimal de colonies d'abeilles par ha de culture pour une meilleure pollinisation⁹.

Pour que ces engagements collectifs se poursuivent et aboutissent à des solutions opérationnelles, l'UFS souhaite l'engagement de l'Etat pour :

- **Soutenir la recherche et le développement de techniques d'irrigation économes et efficaces (Projet Agroéco3 du rapport Agriculture et Innovation 2025),**
- **Accélérer les projets de stockage de l'eau pour l'irrigation qui est essentielle pour de nombreuses cultures de semences,**
- **Assurer le même accès à la protection phytosanitaire au sein de l'Union Européenne pour éviter les distorsions de concurrence,**
- **Permettre que le déploiement du Plan Ecophyto II, et notamment la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires via des produits de substitutions ou des techniques agro-écologiques se fasse de manière pragmatique sans aboutir à des impasses techniques pour les agriculteurs multiplicateurs de semences en France.**

Proposition 2 : Renforcer la position française de premier exportateur mondial de semences

Pour renforcer la position française, nous souhaitons une politique ambitieuse et coordonnée de soutien à l'export et notamment :

- **Faire de la filière semence un porte-drapeau de l'excellence française comme le luxe, la gastronomie, l'aéronautique... avec un soutien officiel marqué mettant en avant la diversité de l'offre française,**
- **Informier et former notamment les attachés agricoles aux enjeux du secteur semence et à ses atouts,**
- **Accompagner les entreprises semencières à l'international en s'organisant pour lever les barrières douanières et phytosanitaires et en développant un service d'information gratuit sur les exigences des pays-tiers (développement de la base EXPADON ...).**

L'UFS et ses adhérents, engagés au quotidien dans le maintien et le développement de la biodiversité cultivée

Etat des lieux

L'amélioration des plantes s'appuie sur la diversité génétique existante et la recherche de caractères d'intérêts (résistances aux maladies, goût, ...). Acteurs au quotidien de la valorisation des ressources phylogénétiques, les semenciers sont conscients de l'importance des enjeux liés à la biodiversité, et contribuent à la gestion et la conservation des ressources phylogénétiques¹⁰ par des actions concrètes :

- Les semenciers ont contribué à la mise en place de réseaux de conservation en collaboration avec des organismes publics (Inra, Geves¹¹, Ecoles d'agronomie) sur plus d'une quinzaine d'espèces, dont certaines comme le haricot ou la betterave sont essentiellement gérées par des acteurs privés. Les entreprises membres de l'UFS sont ainsi actives dans 11 réseaux de conservation français.

Cf. Annexe 2: liste des réseaux

- Les semenciers participent déjà au maintien et à la caractérisation des variétés et des populations anciennes, largement présentes dans leurs collections, afin de préserver et rendre accessible la diversité génétique. Par exemple, les programmes de caractérisation des Ressources Génétiques sont poursuivis depuis de nombreuses années avec l'Inra au sein de l'association Pro-maïs (1 236 populations de maïs). Récemment, l'interprofession des semences et plants a annoncé sa contribution financière volontaire annuelle à hauteur de 350 000 € à part égale pour la gestion des collections de ressources génétiques française et le fonds de partage des avantages du TIRPAA¹².

Proposition 3 : Compléter l'engagement des opérateurs privés par un soutien politique et financier renforcé des pouvoirs publics aux réseaux de conservation des ressources phylogénétiques.

Proposition 4 : Renforcer le soutien de l'Etat aux acteurs publics et privés afin que ces derniers continuent à maintenir fortement au catalogue officiel les variétés anciennes cultivées traditionnellement tombées dans le domaine public, mais aussi les variétés menacées d'érosion génétique et les variétés créées pour répondre à des conditions de culture particulières.

Le financement complémentaire de ces deux propositions pourrait par exemple provenir de la taxe portant sur l'artificialisation des sols collectée auprès des constructeurs si elle était adoptée. Une partie de ses recettes permettrait ainsi de maintenir plus de variétés, de développer de nouveaux réseaux sur des espèces orphelines dans le cadre d'une synergie public/privé. Une autre partie des recettes pourrait être affecté au renforcement de la structure de coordination nationale de la conservation des ressources phylogénétiques instaurée par le ministère de l'agriculture fin 2016.

L'innovation variétale au service d'une agriculture et d'une alimentation durables

Etat des lieux

L'amélioration des plantes et des techniques culturales sont à l'origine de progrès majeurs pour l'agriculture. Grâce à ces deux leviers, l'agriculture européenne assure, en Europe, une alimentation abondante, diversifiée, sûre et accessible au plus grand nombre.

Les entreprises semencières investissent en moyenne 13 % de leur chiffre d'affaires dans la recherche et le développement pour proposer aux agriculteurs, aux filières et aux consommateurs des variétés qui répondent à leur attentes en terme d'alimentation et de préservation de l'environnement.

Leurs variétés, issues de 6 à 20 ans de recherche et d'expérimentation au champ, répondent à la plupart des défis auxquels l'agriculture européenne est confrontée :

- Régularité de production et adaptation aux aléas liés notamment au changement climatique,
- Diversification des cultures et des denrées alimentaires pour une offre toujours plus variée pour les consommateurs,
- Productivité conservée en conditions de production stressantes,
- Réduction du recours aux produits phytosanitaires et durabilité des résistances génétiques aux maladies et parasites,
- Réponses aux besoins diététiques spécifiques de certains consommateurs : variétés aux teneurs naturellement renforcée en vitamines, oméga3 ou sans gluten,
- Conservation des denrées alimentaires à l'étalage et à domicile.

Ce progrès a été possible jusqu'à présent grâce à un cadre réglementaire stable et orienté vers le bénéfice des consommateurs et des agriculteurs. L'UFS est particulièrement attachée à maintenir la protection par le certificat d'obtention végétal (COV) qui permet l'accès à l'ensemble des variétés commercialisées pour en créer de nouvelles et à l'agriculteur de semer une partie de sa récolte issue d'une variété protégée. À travers le dispositif de Crédit d'Impôt Recherche, les entreprises du secteur semencier trouvent par ailleurs un soutien déterminant des pouvoirs publics dans le maintien du haut niveau d'investissement indispensable au développement de solutions d'avenir.

Sous l'égide du ministère de l'Agriculture, le système d'évaluation et d'inscription des variétés au catalogue français évolue selon les orientations proposées collectivement par le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). Le CTPS est un lieu d'échanges constructifs entre ministère, syndicats d'agriculteurs, instituts techniques, transformateurs, obtenteurs de variétés, ainsi que représentants des consommateurs et des organisations environnementales... Le choix des critères d'inscription des variétés oriente ainsi le travail des sélectionneurs. Des évolutions importantes sont intervenues avec l'ajout de critères environnementaux à l'évaluation des variétés candidates (par ex. adaptation à la réduction des intrants agricoles : produits phytosanitaires, engrais ...). Le CTPS émet ainsi des avis circonstanciés au ministère de l'Agriculture qui reste le seul décisionnaire pour l'inscription des variétés au catalogue français.

Proposition 5 : Orienter et renforcer les financements incitatifs de soutien à la recherche sur des thématiques ciblées vers une agriculture et une alimentation saines et durables

La recherche en faveur de l'innovation variétale est sans conteste l'une des principales réponses aux défis à relever. Pour l'UFS, elle doit être associée aux autres disciplines et solutions (biocontrôle, sols pourvus en humus, ...) afin que le potentiel intrinsèque de la semence s'exprime de façon optimale.

Les financements incitatifs pourraient se concentrer sur ces priorités pour le volet variétal :

- Le développement de variétés **résistantes aux maladies et aux ravageurs** pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, et soutenir le développement de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique,
- Le développement de variétés **adaptées au changement climatique (stress hydrique, augmentation des températures, etc.)**,
- Le développement **d'espèces et de variétés particulièrement intéressantes sur le plan nutritionnel** (légumineuses comme les lentilles mais également d'autres espèces comme le sorgho, le quinoa, le chia, le colza plus riche en protéines ...) pour répondre à la demande d'évolution des régimes alimentaires (protéines végétales en complément de protéines animales, régimes particuliers, ...).

Les mécanismes de soutien à ces thématiques ciblées peuvent passer par **le développement de grands programmes de recherche public/privé et/ou par les Programmes d'Investissements d'Avenir**.

Proposition 6 : Impliquer et associer l'INRA et les instituts de recherche publics pour développer des méthodes innovantes d'aide à la sélection afin d'accompagner et de démultiplier la recherche des entreprises sur des thématiques et techniques qu'elles ne peuvent financer individuellement

Depuis longtemps, l'INRA joue un rôle important en amélioration des plantes (programme de sélection, recherche amont, développement de méthodes innovantes). Il a rendu certaines méthodes accessibles à tous les sélectionneurs par un système de licences non exclusives. Par exemple, le système « OGU-INRA » pour produire des semences de colza et de chou, avancée majeure qui a bénéficié aux agriculteurs, aux transformateurs et aux consommateurs.

Pour préparer l'avenir, la **recherche publique doit poursuivre ses recherches amont et ses investissements notamment sur :**

- **Une méthode d'édition de gènes "open-source" (i.e. accessibles y compris par la recherche publique et les très petites entreprises semencières),**
- **La sélection génomique** (également soutenue par le Rapport Agriculture et Innovation 2025 – Projet Gén1),
- **De nouvelles stratégies de lutte génétique contre les pathogènes des plantes,**
- **L'amélioration variétale des espèces « orphelines », peu ou pas sélectionnées.**

Proposition 7 : Permettre l'accès aux méthodes récentes d'amélioration des plantes : encourager et encadrer l'innovation sans la bloquer

Les méthodes récentes d'amélioration des plantes s'inscrivent dans la continuité des méthodes employées jusque-là. Elles permettent d'espérer une vague d'innovations en amélioration des plantes dans les prochaines années et le développement de variétés qui répondent au projet de l'agro-écologie : produire plus, respecter l'environnement et s'adapter aux évolutions alimentaires.

Nous considérons que la législation en place dans l'Union européenne suffit pour réglementer les variétés issues de ces méthodes récentes. Pour la plupart, les plantes issues des méthodes récentes d'amélioration ne sont pas des organismes génétiquement modifiés car elles ne contiennent pas de gènes provenant d'une autre espèce.

En janvier 2016, l'UFS a partagé un arbre de décision avec le Haut Conseil des Biotechnologies puis avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Il fournit des critères efficaces pour définir le cadre réglementaire applicable aux méthodes d'amélioration actuelles et à venir.

Dans son rôle de conseil au ministère de l'Agriculture, qui reste le décisionnaire ultime, le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) doit voir évoluer ses missions afin d'orienter le parcours réglementaire des variétés présentées désormais à l'inscription au Catalogue officiel. Par une information au CTPS sur les méthodes et les finalités d'obtention, celui-ci pourra délivrer un conseil pertinent et recommander, le cas échéant, un plan d'accompagnement là où cela s'avérerait nécessaire.

Cf. Annexe n°3: Arbre de décision proposé par l'UFS

Proposition 8 : Préparer les métiers de demain et mobiliser les compétences

Susciter l'intérêt pour des carrières scientifiques et techniques, redonner de l'attractivité aux métiers en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire, et former les étudiants aux métiers de demain sont essentiels pour préparer l'avenir.

Nous proposons de:

- **Renforcer les enseignements fondamentaux en biologie en complément des sciences de l'environnement en élémentaire et en secondaire (écoles, collèges, lycées) afin de permettre aux futurs citoyens d'être en mesure de construire leur propre libre-arbitre sur les questions de société liée à l'alimentation, à la santé et à l'environnement,**
- **Développer la culture et la connaissance des citoyens sur les filières agricoles et alimentaires, qui, fortement décriées, n'attirent plus : grands témoins, e-learning, site internet de fact-checking... ,**
- **Identifier les compétences nécessaires et renforcer l'enseignement multidisciplinaire (génétique, bioinformatique, physiologie végétale, santé des végétaux et plus généralement , connaissance des ravageurs affectant les productions ...) dans les différents cursus post bac pour adapter les formations aux métiers de demain,**
- **Renforcer la découverte du monde de l'entreprise par des parcours de formation mixte (entreprise/université) ou des formations conçues en partenariat avec les entreprises,**
- **Soutenir les programmes universitaires dans le domaine de la recherche génétique ainsi que dans le domaine de la physiologie et de la santé des végétaux.**

NOTES

1. GNIS : Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
2. Terres-Univia : Interprofession des huiles et protéines végétales
3. Valhor : Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
4. L'étude SEMGREN coordonnée par la Fnams et l'Inra dans le cadre du GIS HP2E montre que la qualité de la semence, combinée au traitement de semence, contribue à lutter contre plus de 40 maladies et plus de 35 ravageurs pour les principales espèces de grandes cultures, évitant ainsi des traitements en culture. <https://www.gchp2e.fr/Actions-thematiques/Innovations-varietales/SEMGREN>
5. FNPSMS : Fédération de la production de semences de maïs et de sorgho
6. Fnams : Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences
7. Anamso : Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuse
8. ITB : Institut technique de la betterave
9. Site de l'ITSAP: http://itsap.asso.fr/projet_recherche/polapis/
10. Ressources phytogénétiques : Matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité (ADN). *Définition dans la Convention sur la Diversité Biologique*
11. Geves : Groupement d'intérêt public – organisme officiel – Groupement d'étude et de contrôle des variétés et des semences en charge de l'expertise sur les nouvelles variétés végétales et l'analyse de la qualité des semences.
12. TIRPAA: Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

ANNEXE 1

Chiffres clés du secteur en 2016

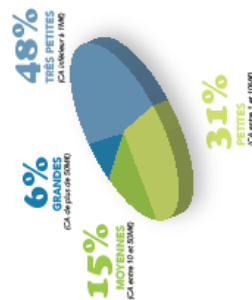
Chiffres-clés

LE SECTEUR SEMENCES FRANÇAIS EN 2016



Des entreprises de taille variée

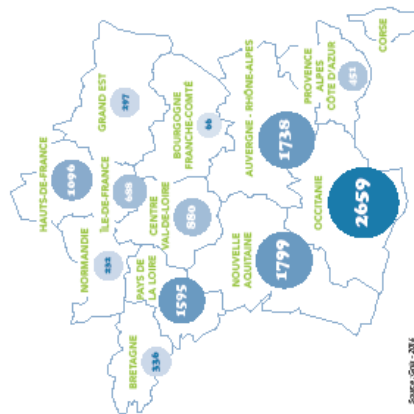
REPARTITION DES ENTREPRISES DU SECTEUR SELON LEUR TAILLE



Source : GISA - 2016

Des emplois répartis sur tout le territoire français

NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES SEMENCIÈRES



Source : GISA - 2016



47%

DU SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE FRANÇAISE



950M€

D'EXCÉDENT COMMERCIAL



13%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES INVESTI DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT



73

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES PLUS DE 70 ESPÈCES



3,3

MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



131

CENTRES DE RECHERCHE EN FRANCE



248

USINES PRODUISANT 5 800 VARIÉTÉS (hors potagères)



+70%

DE SURFACES DE PRODUCTION DE SEMENCES BIO EN 5 ans



556

NOUVELLES VARIÉTÉS INSCRITES AU CATALOGUE NATIONAL EN 2016

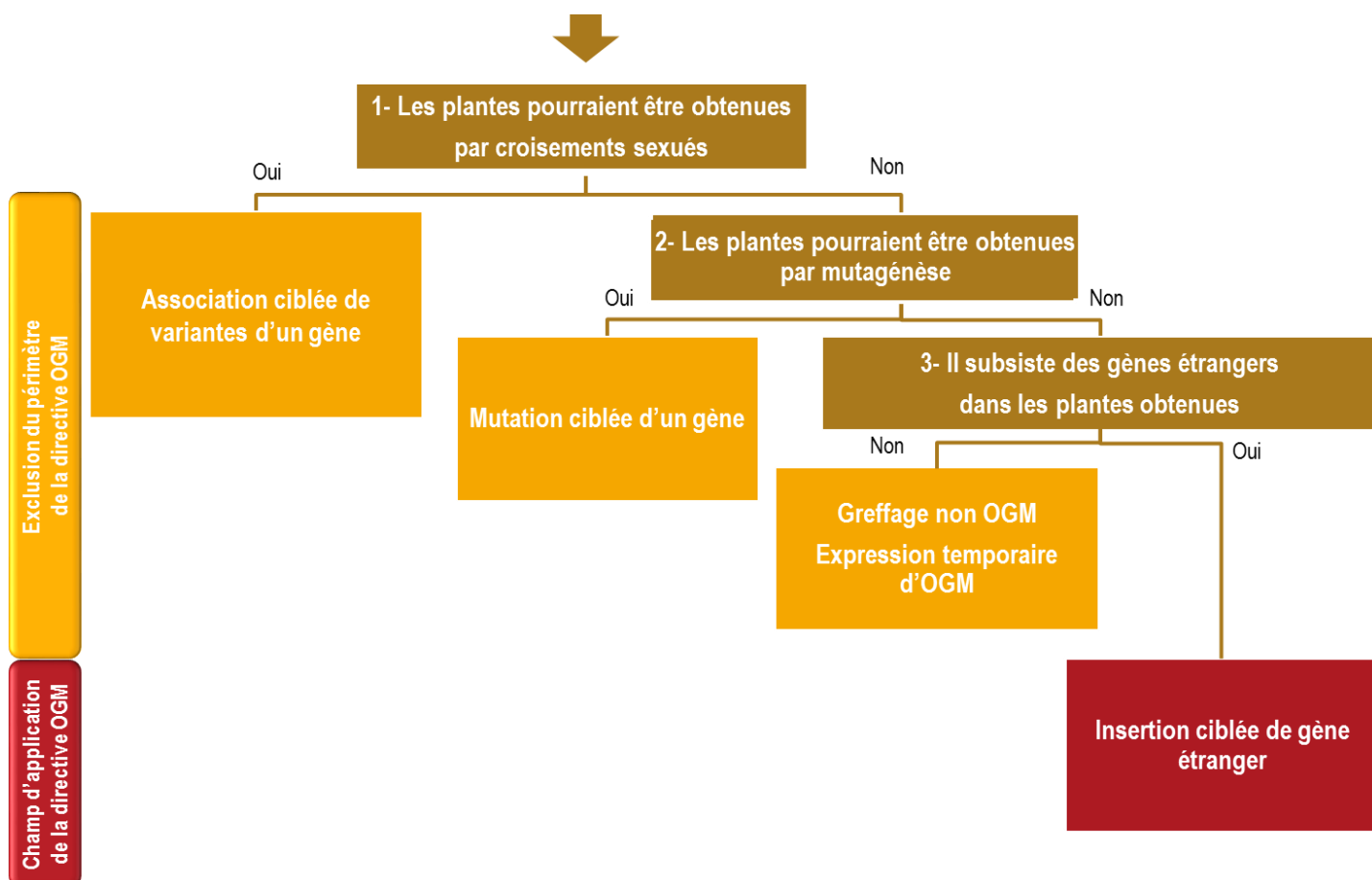
ANNEXE 2

Liste des réseaux de conservation des ressources phytogénétiques dont sont membres les adhérents de l'UFS

Réseau	Pilote du réseau	Nombre de partenaires membres UFS	Nom des partenaires membres UFS
Réseau Hélianthus	INRA	6	Caussade Semences, Maisadour, Pioneer, RAGT 2n, Soltis, Syngenta.
Réseau Crucifères Légumières	INRA	7	CLAUSE semences, Graines Gautier, OBS, Rijk Zwaan, Syngenta Seeds, Takii Recherche France, Vilmorin
Réseau Crucifères Oléagineuses	INRA	14	Caussade Semences, KWS, KWS Momont, Monsanto, Limagrain Holding, Euralis Semences, RAGT 2n, Pioneer Génétique, DSV France, Maisadour, Syngenta, Bayer France, Dow Agrosiences, Saaten Union France
Réseau Melon	INRA	10	ASL, Enza Zaden, Gautier Semences, Monsanto, Nunhems (Bayer CropScience Vegetable Seeds), Rijk Zwaan, Sakata France, Syngenta, Takii France, Vco (incluant Vilmorin et HM-Clause)
Réseau Carottes et autres daucus	Agrocampus Ouest	6	Vilmorin, HM Clause, Rijk Zwaan France, Takii France, Gautier, OBS
Réseau Solanacées légumière à graines	INRA	8	VCo (incluant Vilmorin et HM-Clause), Gautier Semences, Rijk Zwaan, Enza Zaden, Takii France, Sakata France, Monsanto, Syngenta
Réseau Cynara (Artichaut et Cardon)	Geves	1	OBS
Réseau CRG céréales à paille	INRA	12	RAGT 2n, Syngenta, Limagrain, Florimond6 Desprez, Lemaire-Deffontaines, Agri Obtentions, Secobra, Unisigma, Saaten Union, Caussade, DSV, KWS, Momont
Réseau Chicorée	Geves	8	HM-Clause, Desprez, Enza Zaden, Gautier, Graines Hoquet, Momont, Rijk Zwaan et Vilmorin
Réseau Maïs	INRA	9	Caussade semences, Euralis, Limagrain holding, Maisadour semences, Monsanto France sa, Pioneer genetics, R2n / r.a.g.t. Recherche, S.D.M.E ; Kws France, Syngenta seeds SA
Réseau Fourragères à gazon	INRA		Membres de l'ACVF

ANNEXE 3

Arbre de décision proposé par l'UFS





L'Union Française des Semenciers est une organisation professionnelle qui représente 130 entreprises semencières implantées dans 62 départements français. Elles ont pour activités l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Au sein des filières, les semenciers participent à la construction d'une activité économique structurée, dynamique, responsable et pérenne.



17 rue du Louvre 75001 Paris – France
Tel : +33 (0)1 53 00 99 30
info@ufs-asso.com
www.ufs-semenciers.org